



## Opération : je végétalise mon pied de mur.

Nom et prénom : .....

Téléphone.....

Courriel .....

Dans le cadre de l'opération "Je végétalise mon pied de mur » je souhaite pouvoir végétaliser le pied de la maison dont je suis :

Propriétaire

Locataire

La maison dont la façade ou la limite de propriété est à végétaliser se situe à l'adresse suivante :

ADRESSE :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

En cochant cette case, j'indique que j'ai pris connaissance des lignes ci-dessus et que j'accepte le règlement et que je m'y conforme dans son intégralité.

J'autorise la commune à traiter les données à caractère personnel recueillies ci-dessus, conformément à la politique de protection des données à caractère personnel consultable en mairie.

Fait à Saint-Georges d'Oléron, le .....

Signature :





## **Embellissez votre rue :** Opération « *Je végétalise mon pied de mur* ».

La commune de Saint-Georges-d'Oléron propose aux habitants de semer une prairie fleurie dans les fissures existantes au sol et au ras des murs qui bordent leur maison (si l'espace le permet) afin d'embellir leur rue et limiter la pousse des herbes spontanées.

Suite à l'arrêt d'utilisation des désherbants chimiques, notre espace public est à certains endroits occupé par la nature de manière désordonnée. La commune invite les Saint-Georgeaises et Saint-Georgeais à occuper les espaces libres aux pieds des murs de leur maison en y faisant pousser des mélanges de fleurs qui réapparaîtront chaque année.

Il n'y a pas besoin d'être un expert en jardinage pour pouvoir réaliser cette mission puisqu'en suivant les conseils qui vous seront prodigués lors de la remise de votre sachet de graines, ces plantes viendront agrémenter le devant de votre habitation. Vous pouvez également réaliser tout autre semis (rose trémière, belle de nuit...)

## **Comment faire ?**

Il suffit simplement de remplir le formulaire disponible en mairie ou en ligne.

Nous prendrons contact avec vous, une fois votre candidature validée et nous vous offrirons un sachet de graines qui permettra de semer sur une surface de 2m<sup>2</sup>.

## **Règlement :**

Dans le cadre de l'opération « Je végétalise mon pied de mur », je m'engage à entretenir les plantations et le sol devant mon habitation en respectant les règles suivantes :

- Les semis de fleurs doivent s'effectuer dans les fissures existantes au sol et au ras des murs.
- Désherber manuellement sans utiliser des produits (chimiques et naturels).
- Ne pas faire d'apport d'engrais chimique et limiter l'arrosage
- Laisser un passage libre sur le trottoir pour la déambulation des piétons, poussettes et les personnes à mobilité réduite
- Ne pas semer les graines proches d'un mobilier urbain (candélabre, poteaux, panneaux...)
- Ne pas obstruer la visibilité pour la circulation routière
- Ne pas semer ou planter en plus des plantes invasives (griffe de sorcière...)
- J'ai bien noté qu'à réception de ma demande, la commune, prendra contact avec moi pour valider la faisabilité du projet.

Mairie de Saint-Georges d'Oléron - 262, rue de la République - CS 20020 - 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

☎ 05.46.76.51.02

✉ [accueil@saintgeorgesoleron.fr](mailto:accueil@saintgeorgesoleron.fr)

[www.saintgeorgesdoleron.com](http://www.saintgeorgesdoleron.com)

